

VILLE
DE
SAINTE FOY-LÈS-LYON

Secrétariat Général

BI/NC

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2010

Le conseil municipal, sous la présidence du Maire, M. Michel CHAPAS, Mlle ROSENBACH étant secrétaire, a, lors de la séance du 4 février 2010,

DONNÉ ACTE à M. le Maire, à l'unanimité, des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir accordée le 10 avril 2008.

1.1 – CONSTRUCTION NOUVELLE PISCINE - LANCEMENT CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

APPROUVÉ, à l'unanimité, les modalités de concours de maîtrise d'œuvre, **PROCÉDÉ** à l'élection des membres (élus) titulaires et suppléants du jury de concours et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à désigner sur proposition du jury, les trois candidats admis à concourir.

1.2 – PERMIS DE DÉMOLIR DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE, SISE 169 CHEMIN DE FONTS

AUTORISÉ, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir de l'ensemble du bâtiment.

2.1 – POLITIQUE DE LA VILLE – ACTIONS DE PRÉVENTION 2010

AUTORISÉ, à l'unanimité, M. le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions pour l'année 2010, pour différents projets ainsi que les avenants financiers s'y rapportant.

2.2 – DISPOSITIF « VILLE VIE VACANCES » 2010

AUTORISÉ, à l'unanimité, M. le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions pour l'année 2010, ainsi que les avenants financiers s'y rapportant.

2.3 – DÉFILÉ BIENNALE DE LA DANSE 2010

AUTORISÉ, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'édition 2010 de la Biennale de la Danse et approuvé le budget global de l'opération, arrêté à 71.712,57 € et la participation de la Ville d'un montant de 23 904,19 €.

2.4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SINISTRÉS HAÏTI

ACCEPTÉ, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au profit des populations sinistrées de Haïti.

3.1 – MISE EN SERVICE DE LA SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITÉS

APPROUVÉ, à l'unanimité, le règlement intérieur de fonctionnement de la salle et **ACCEPTÉ** la grille tarifaire.

3.2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CHŒUR BRITTEN

ACCEPTÉ, à la majorité (6 abstentions, 3 oppositions), l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € au chœur BRITTEN.

4.1 – BUDGET PRIMITIF 2010 - VILLE

ADOPTÉ, à la majorité (9 abstentions), le Budget Primitif 2010 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 19 366 030,50 € en section de fonctionnement et 5 009 193,61 € en section d'investissement.

4.2 – BUDGET PRIMITIF 2010 - LOTISSEMENT

ADOPTÉ, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010, (Budget annexe lotissement), qui présente en section de fonctionnement : des dépenses réelles de 60 000 € et des recettes réelles de 216 120 € ainsi que l'ouverture de crédits pour permettre les écritures de stocks à hauteur de 60 000 €.

4.3 – RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS

APPROUVÉ, à l'unanimité, le tableau adaptant les crédits de paiements sur 2010 des opérations qui ne sont pas modifiées dans leur montant global (autorisation de programme) depuis le dernier vote du conseil municipal.

4.4 – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

APPROUVÉ, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

4.5 – MANDAT SPÉCIAL

AUTORISÉ, à l'unanimité, M. le Maire à se rendre à Limburg les 10 et 11 février 2010 pour célébrer, dans le cadre du jumelage, les 1100 ans de cette ville et **ACCEPTÉ** les différentes prises en charge.

4.6 – RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

PRIS ACTE du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

À l'invitation de Monsieur le Maire, les parents de l'école intercommunale de Beaunant ont exprimé leur volonté d'informer de la situation de l'école et de leur opposition à la fermeture de l'école.

Monsieur le Maire rappelle les termes de son intervention du 17 décembre 2009 au sujet de l'école intercommunale de Beaunant. Les quatre maires ont, depuis, rencontré l'Inspection Académique car, même si juridiquement la décision de fermeture appartient aux maires, il était important de vérifier que l'Académie prendrait bien en compte cette perspective afin de permettre l'accueil des enfants dans les autres écoles publiques des communes dans de bonnes conditions. La perspective de fermeture a été évoquée lors d'une réunion devant les parents le 28 janvier. Les quatre maires rencontreront les représentants des parents d'élèves le 5 février. Monsieur le Maire revient sur les raisons évoquées depuis 15 ans en toute responsabilité : des diminutions constantes d'effectifs dans chaque commune, des fermetures de classes (à Sainte Foy-lès-Lyon les effectifs ont diminué de 500 élèves en 15 ans, 300 en 10 ans), un site producteur de nuisances, enfin, des possibilités d'accueil dans d'excellentes conditions matérielles et humaines dans les autres écoles publiques des communes.

Monsieur le Maire rappelle que la décision de fermeture pourrait être repoussée à la rentrée 2011, à la condition qu'il n'y ait pas de nouvelles inscriptions à la rentrée 2010.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23H30.

Sainte-Foy-lès-Lyon,
le 12 février 2010

Le Maire,

Michel CHAPAS

- Les délibérations de la présente séance seront consultables en mairie après transmission en Préfecture.

- LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
25 MARS 2010 À 19H00, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL